



SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷⁸
(YVELINES)

**Liste des délibérations examinées
au conseil municipal du 1^{er} juillet 2026
(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)**

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup

Présidence : Mme Sonia BRAU, Maire

Présents : Mme BRAU Sonia, M. SAMAMA Joseph, Mme DUCHON Lydie, M. LANCELIN Henri, Mme MARVIN Sophie, Mme BARRÉ Anne, M. DANTAS Isidro, Mme KHALDI Olga, M. BOIRE Vladimir, Mme BULLIER Jessica, M. JOURDAN Yves, Mme Virginia DA SILVA, M. DEGROOTE Georges, M. CREMER Etienne, Mme GRATECAP Karine, M. BELLOTTI Cédric, M. PERUCH Stéphane, Mme SANDRIN Clara, M. CLAIREMBAULT Freddy, Mme QUINTARD Joselyne, Mme DOUET Flore, Mme LAMARRE Maggy, M. BELKACEM Mehdi, Mme DULONGPONT Lydie (arrivée à 20h04 après l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2026), M. CAPRONI Christophe, Mme RAZIK Sophie, M. GHERRAS Bilal, Mme DELARUE Camille, M. PRUDENT Jérôme, Mme BENHEMMA Sandra

Absents excusés : M. de NAZELLE Jérôme pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme ROUSSEAU Marie-Laure pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme LACROIX Graziella pouvoir à Mme Jessica BULLIER, M. Vincent VICTOR pouvoir à M. Vladimir BOIRE, M. ANELLI Dominique pouvoir à Mme Flore DOUET

Membre du Conseil Municipal dont le pouvoir n'a pas été pris en compte en application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme LACROIX Graziella, en sa qualité de membre du bureau de l'association « LES SAINT CYRIENNES ».

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance au point n° 12 inscrit à l'ordre du jour en application de l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme BARRE, en sa qualité de Secrétaire de l'association « ASSOCIATION HISTOIRE ET PATRIMOINE DE SAINT-CYR-L'ECOLE ».

Secrétaire : Mme SANDRIN Clara

DELIBERATIONS

Réf 2026/07/1 : Nouvelle politique tarifaire scolaire et jeunesse

- *Adopté avec 30 voix pour et 5 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, Mme Sophie RAZIK, M. Bilal GHERRAS) les tarifs pleins des activités péri et extrascolaires*
- *Adopté à l'unanimité pour le Quotient Familial de chaque famille*

Réf 2026/07/2 : Règlement des Accueils Collectifs de Mineurs

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/3 : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les lots n°1 à 6 de la consultation n°2026-08 relative à la réalisation de travaux d'entretien, de grosses réparations, de rénovation et de construction des bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/4 : Autorisation donnée à Madame le Maire de signer les lots n°1 et n°2 de la consultation n°2026-10 relative aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/5 : Commission consultative des services publics locaux. Renouvellement des membres.

- *Adopté à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation*
- *Désigne suite au vote M. Yves JOURDAN, M. Henri LANCELIN, M. Jérôme de NAZELLE, M. Cédric BELLOTTI, Mme Lydie DUCHON et M. Christophe CAPRONI membres titulaires ; Mme Virginia DA SILVA, Mme Flore DOUET, M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Stéphane PERUCH, M. Vladimir BOIRE et Mme Lydie DULONGPONT membres suppléants*

Réf 2026/07/6 : Garantie emprunt RATP Habitat (acquisition de 39 logements sociaux)

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/7 : Garantie d'emprunt I3F (réhabilitation 322 logements sociaux)

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/8 : Modification du règlement de fonctionnement EAJE

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/9 : Autorisation pour implantation d'une micro-crèche privée au sein du quartier Sémard

Adopté par 27 voix pour, 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, Mme Sophie RAZIK, Mme Camille DELARUE, M. Jérôme PRUDENT et Mme Sandra BENHEMMA) et 1 voix contre (M. Bilal GHERRAS)

Réf 2026/07/10 : Attribution des subventions aux associations locales, aux coopératives scolaires, aux classes transplantées et aux foyers socio-éducatifs des établissements scolaires pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/11 : Attribution d'une subvention à l'association LES SAINT-CYRIENNES pour l'année 2026.

Adopté à 34 voix pour

Réf 2026/07/12 : Attribution d'une subvention à l'association HISTOIRE ET PATRIMOINE pour l'année 2026.

Adopté à 34 voix pour

Réf 2026/07/13 : Attribution d'une subvention à l'association ECOLE DE MUSIQUE DE SAINT-CYR-L'ECOLE pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/14 : Foyer d'hébergement Résidence la Colline. Désignation d'un représentant de la commune.

- *Adopté à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation*
- *Adopté par 27 voix pour et 8 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, Mme Sophie RAZIK, M. Bilal GHERRAS, Mme Camille DELARUE, M. Jérôme PRUDENT et Mme Sandra BENHEMMA) Mme Karine GRATECAP pour le représenter au Conseil de la Vie Sociale du Foyer d'Hébergement la Résidence la Colline*

Réf 2026/07/15 : Comité Local des Transports du Bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines. Représentation de la commune.

- *Adopté à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation*
- *Adopté par 27 voix pour et 8 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, Mme Sophie RAZIK, M. Bilal GHERRAS, Mme Camille DELARUE, M. Jérôme PRUDENT et*

Mme Sandra BENHEMMA) *M. Vladimir BOIRE* comme délégué titulaire et *M. Georges DEGROOTE* comme suppléant pour représenter la commune au sein du Comité Local des Transports du Bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Réf 2026/07/16 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Comité stratégique de la Société des Grands Projets.

- Adopté à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation
- Adopte par 27 voix pour et 8 abstentions (**M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, Mme Sophie RAZIK, M. Bilal GHERRAS, Mme Camille DELARUE, M. Jérôme PRUDENT et Mme Sandra BENHEMMA**) *Mme Sonia BRAU* en titulaire et *M. Joseph SAMAM* en suppléant pour le représenter au Comité stratégique de la Société des Grands Projets

Réf 2026/07/17 : Groupement d'intérêt public « Yvelines coopération internationale et développement » : désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour représenter la commune.

- Adopté à l'unanimité pour ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation
- Adopte par 27 voix pour et 8 abstentions (**M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, M. Christophe CAPRONI, Mme Sophie RAZIK, M. Bilal GHERRAS, Mme Camille DELARUE, M. Jérôme PRUDENT et Mme Sandra BENHEMMA**) *M. Freddy CLAIREMBAULT* en tant que délégué titulaire et *Mme Lydie DUCHON* en tant que délégué suppléant pour représenter la commune à l'Assemblée générale d'YCID.

Réf 2026/07/18 : Modification de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour la filière police

Adopté à 33 voix pour et 2 abstentions (Mme Sophie RAZIK et M. Bilal GHERRAS)

Réf 2026/07/19 : convention liant la Ville à la SNCF à fins d'interventions de cheminots en milieu périscolaire à Saint-Cyr-l'Ecole

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/20 : Demande de subvention auprès d'Ile-De-France Mobilité pour création d'une voie réservée aux bus avec lecteur automatisée des plaques d'immatriculation Voie Georges Danton

Adopté à l'unanimité

Réf 2026/07/21 : Convention tripartite de mise à disposition des installations sportives communales entre la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, la Région Ile-de-France et le lycée Jean Perrin

Adopté à l'unanimité

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le **- 8 JUL. 2026**

Sonia BRAU



Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérécours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.